



Lancement et suivi de programmes concrets de développement

44, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES-FRANCE
Tél. 01.39.02.38.59
Fax 01.39.53.11.28
e-mail : interaide@interaide.org



Convention programme “Amélioration durable des pratiques d’hygiène, de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement en Ethiopie, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra-Leone ”

Convention n° : CZZ 1843 01 D

—

Termes de référence pour l’évaluation finale

Décembre 2013

BREVE DESCRIPTION D'INTER AIDE

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire spécialisée dans la réalisation de programmes de développement, qui vise à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Les programmes répondent à des besoins vitaux précis. Mais à travers ces actions, notre objectif est avant tout de renforcer les capacités des populations les plus défavorisées à améliorer par elles-mêmes leurs conditions de vie.

Inter Aide mène à ce jour une cinquantaine de programmes répartis dans six pays : Haïti, Ethiopie, Madagascar, Sierra Leone, Malawi et Mozambique

- En zone rurale
 - accès à l'eau, hygiène et assainissement
 - agriculture
 - santé communautaire, éducation à la santé dans les écoles, lutte contre les grandes endémies
 - appui aux écoles primaires
- En zone urbaine
 - accès à l'emploi : formation professionnelle, prêts productifs
 - éducation : préscolarisation, prévention de l'échec scolaire dans le primaire
 - social : accompagnement des familles les plus pauvres, développement du jeune enfant
 - santé : mutuelles de santé

Sur certaines zones, plusieurs programmes sont menés simultanément, de façon intégrée (santé + agriculture + hydraulique ou accompagnement social + prêts + mutuelles de santé, par exemple). Les méthodes et pratiques sont capitalisées et partagées à travers le réseau Pratiques.

DESCRIPTIF DU PROJET

1- Fiche résumée

Nom de l'association	Inter Aide - www.interaide.org
Intitulé de l'opération	<i>Amélioration durable des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Ethiopie, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra-Leone</i>
Lieux d'intervention	Ethiopie - Haïti - Madagascar - Malawi – Mozambique - Sierra Leone
Thématique	Développement rural – Eau, Hygiène et Assainissement
Principaux financeurs	Agence Française de Développement
Durée totale du programme	2 ans - 1er juillet 2012 – 30 juin 2014

Présentation synthétique du projet

Les zones rurales des six pays ciblés par le programme ont une forte densité démographique mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations y est limité. Ce sont des régions enclavées, où la sécurité alimentaire précaire et l'absence d'initiatives publiques ou privées renforcent considérablement l'intensité des besoins.

Dans ces conditions, les maladies diarrhéiques représentent encore l'une des deux premières causes de morbidité et de mortalité infanto-juvénile, qui demeure très élevée dans l'ensemble des pays, au-delà de 120% en moyenne et jusqu'à 200 % en Sierra-Leone.

Cette convention vise donc d'une part à réduire la prévalence des diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans :

- **Par l'amélioration de façon durable des pratiques d'hygiène des familles rurales.**

Ceci par des sensibilisations aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation de l'eau et par la formation et l'accompagnement pour la réalisation de latrines.

Le projet diagnostique, suit l'évolution des conditions sanitaires, l'acquisition des connaissances et les changements de pratiques/comportements des familles.

- **En permettant un accès pérenne à de l'eau potable.**

Par la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques protégés, contrôlés techniquement en ce qui concerne les infrastructures et la qualité de l'eau.

D'autre part cette convention vise à la pérennité et à la poursuite des actions au-delà du projet en développant

des mécanismes autonomes et durables de sensibilisation des familles et usagers, de gestion et de maintenance des ouvrages :

- **Par le renforcement des capacités des acteurs locaux, publics et privés**

Des intervenants communautaires sont formés pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles. Ils sont responsabilisés pour la gestion des infrastructures. Des démarches de contrôle et de diagnostics préventifs des ouvrages sont mises en place. L'émergence d'intervenants privés locaux proposant des services de maintenance des ouvrages hydrauliques et de provision de pièces détachées ou de produits de traitement de l'eau est favorisée. Un appui aux services institutionnels est apporté pour structurer la mise en place de services de gestion et de maintenance des ouvrages hydrauliques.

Un **volet transversal de capitalisation et de valorisation des actions** vise à développer et valoriser l'expertise et les savoir-faire autour de ces thématiques.

Groupes cibles	<p>100'000 personnes (femmes, hommes et enfants), principalement des familles à faible revenus et faible niveau d'éducation, le plus souvent des petits paysans vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté, bénéficieront directement des actions d'éducation à l'hygiène et d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les femmes, traditionnellement en charge de la gestion du foyer, de la collecte d'eau et du soin des enfants seront particulièrement impliquées.</p> <p>Le développement de services de maintenance et/ou de diffusion de produits de traitement de l'eau pour pérenniser les actions couvrira à terme 1'000'000 de bénéficiaires.</p>
-----------------------	--

2- Zones géographiques couvertes

Toutes les zones ciblées ont été choisies conformément aux critères sélectifs d'Inter Aide, la densité démographique et la vulnérabilité socio-économique des populations, renforcées par un environnement sanitaire précaire. Inter Aide dispose d'une expertise consolidée dans les zones ciblées, la plupart du temps reconnue par les autorités locales et l'action proposée s'inscrit dans une logique d'extension - par l'élargissement des projets existants ou par l'ouverture de nouvelles zones - et dans une perspective de renforcement des opérations actuellement en cours.

En Ethiopie, l'action se déroule dans la Région Sud de l'Ethiopie et cible **4 Districts: le Wolayta, le Dawro, le Gamo Gofa et le Kembatta**, territoires qui relèvent des zones rurales les plus densément peuplées d'Afrique avec une moyenne oscillant entre **300 et 500 habitants par km²**.

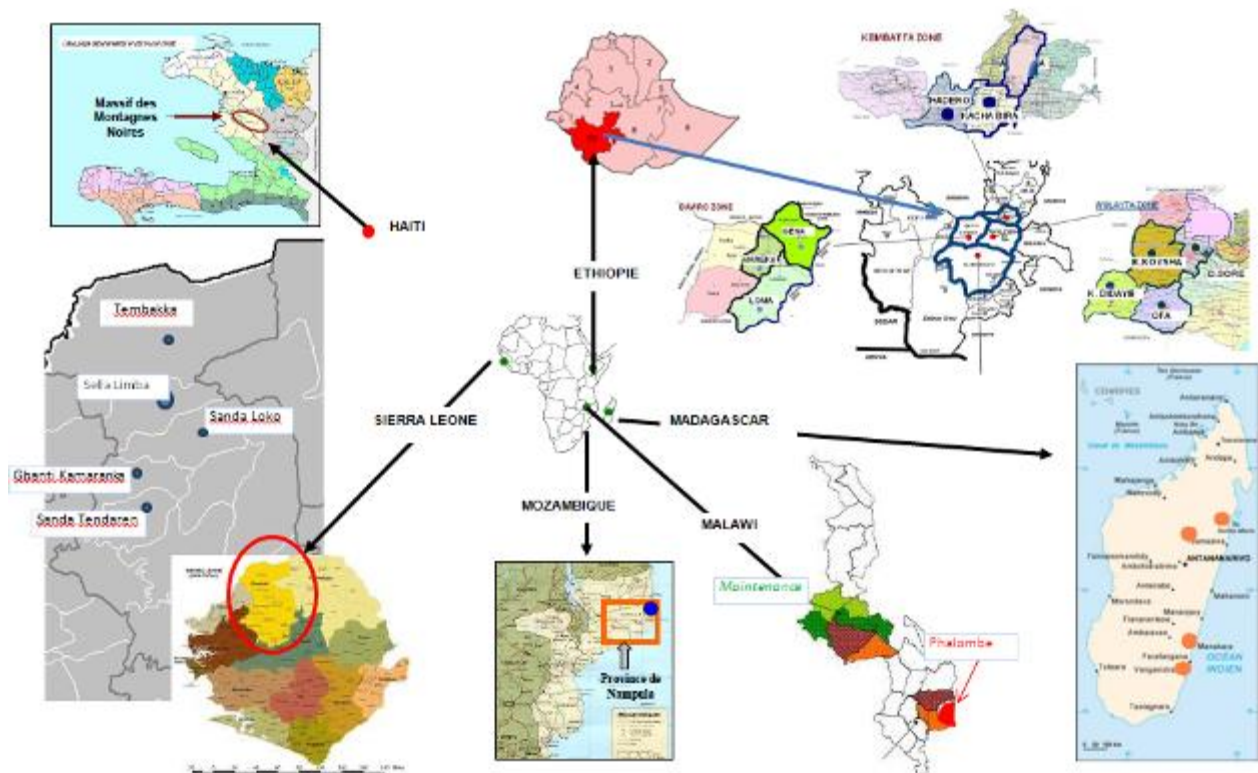
En Haïti, le programme est localisé dans le **Département du Centre**, plus précisément dans les 3 sections hautes de la commune de Boucan Carré (50 000 hab.) et la section voisine de Juanaria. **Situé dans la chaîne des Montagnes Noires**, ce sont parmi les zones des mornes les plus isolées et des plus démunies du pays.

A Madagascar, 3 régions de la côte-est sont ciblées par l'action : **Analanjirifo au nord**, (ex-province de Toamasina incluant les Districts de Fénérive Est - 230 000 hab. et Vavatenina - 150 000 hab.), et **Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinana au sud** (districts de Manakara et Farafangana) ainsi que le district de Manjakandriana, (région d'Analamangaa située à 100km au nord de Tana).

Au Malawi, le programme cible le **District de Phalombe**, pour la mise en place d'actions de promotion à l'hygiène, de construction et de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques et sanitaires et 5 Districts en Région Centre pour la mise en place et la pérennisation de services autonomes de maintenance des ouvrages.

Au Mozambique, le programme se situe sur la **Province de Nampula**, et cible le **District côtier de Memba, zone rurale** densément peuplée pour le pays (75 hab./km² contre 30 au niveau national).

En Sierra Leone, l'action se déroule dans le District de Bombali - zones de Sella Limba, Senda Loko, Tembakka, Senda Tendaren et Gbanti Kamaranka - situé dans la moitié nord du pays.



3- Partenaires locaux

Ethiopie	Madagascar	Malawi
<p>RCBDIA Rural Community Based Development Association ONG Ethiopienne fondée en 2006. Appuie les Bureaux de l'Eau dans le monitoring des systèmes existants, dans l'accès et la gestion des pièces détachées ainsi que dans la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel apte à organiser des diagnostics systématiques et à faciliter les opérations de maintenance préventive et corrective.</p>	<p>TEHYNA Association Malgache fondée en 2012 en cours de programme. Fournit un appui technique et méthodologique aux Communes rurales pour la mise en place d'un Service Technique Communal de de l'Eau et de l'Assainissement pour les ouvrages existants incluant des réhabilitations et des opérations de maintenance corrective.</p>	<p>BASEDA Basic Services Developing Agency Association Malawite fondée en 2004. Travaille dans 5 Districts – les districts du centre (Lilongwe, Dedza) et ceux du sud (Zomba, Chiradzulu, et Mulanje) via sa branche locale TIMMS. Ces Districts ne sont pas inclus à l'action proposée dans le cadre de cette Convention Programme mais l'intervention de BASEDA sur ces zones sera prise en compte dans les travaux de capitalisation proposés.</p>

4- Objectifs et axes d'intervention de la convention

Objectifs globaux :

- La situation socio-économique des populations des régions concernées progresse ;
- L'état sanitaire des familles rurales ciblées est amélioré
- Les capacités des acteurs locaux (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) impliqués dans l'accès à l'eau et à l'assainissement des régions concernées sont renforcées.

Objectif spécifique :

Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales des régions ciblées.

Résultats et activités prévus :

Résultat 1 : Les pratiques d'hygiène et d'assainissement des familles rurales sont améliorées et permettent une réduction durable de la prévalence des diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans.

Activités :

- Améliorer durablement les connaissances, les comportements et les pratiques des familles rurales en matière d'hygiène et d'assainissement,
- Diagnostiquer et analyser la situation sanitaire des régions et sélectionner les zones d'intervention prioritaires,
- Sensibiliser les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'utilisation de l'eau et d'assainissement et les impliquer à l'amélioration de leur situation sanitaire,
- Former et accompagner les communautés pour la réalisation d'infrastructures d'assainissement,
- Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques/comportements des familles.

Résultat 2 : L'accès à l'eau potable des communautés rurales est durablement amélioré.

Activités :

- Améliorer quantitativement et qualitativement l'accès à l'eau potable des communautés rurales,
- Appuyer les communautés pour la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques protégés et pérennes,
- Assurer un contrôle technique des ouvrages et de la qualité de l'eau.

Résultat 3 : Les capacités des groupements communautaires sont renforcées et sont relayées par des dispositifs autonomes de maintenance des ouvrages et de diffusion des produits de traitement de l'eau.

Activités :

- Renforcer les capacités des structures communautaires et favoriser la mise en place de services autonomes de maintenance des ouvrages et/ou de diffusion des produits de traitement de l'eau,
- Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles,
- Renforcer les capacités d'action et de gestion des infrastructures hydrauliques des groupements communautaires,
- Suivre et évaluer les actions et l'acquisition des connaissances par les structures communautaires,
- Favoriser l'émergence et le renforcement d'intervenants privés locaux proposant des services de maintenance des ouvrages hydrauliques et/ou des produits de traitement de l'eau,
- Renforcer et structurer les acteurs institutionnels locaux impliqués dans la mise en place des Services publics de l'eau, la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques,
- Suivre et évaluer les capacités des opérateurs locaux pour la gestion des infrastructures hydrauliques et/ou la diffusion de produits de traitement de l'eau.

➡ **Voir le détail dans le cadre logique en annexe**

L'EVALUATION

1- Justificatif de l'évaluation

Une évaluation externe est prévue en année 2 de l'action et a pour objectif de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par le projet.

L'étendue géographique de l'action (6 pays) ainsi que la diversité de dispositifs d'appui-encadrement mis en œuvre rendent difficile de mener à bien une analyse exhaustive. C'est la raison pour laquelle, en accord avec l'Agence Française de Développement, il a été décidé de restreindre le cadre de cette évaluation à l'étude d'un nombre limité d'actions (représentatives des différentes approches méthodologiques développées par Inter Aide) :

La convention programme comporte un volet important sur la maintenance des ouvrages hydrauliques. Cette thématique constituera un enjeu particulier de cette évaluation et sera appréhendée selon les trois différents niveaux que la mise en place d'une démarche d'entretien implique : la génération et le maintien de la demande ; la création d'une offre de services techniques de diagnostic, de réparation et d'entretien ; et la mise en place d'une filière d'approvisionnement de pièces détachées. Afin d'accroître l'efficacité de l'évaluation, notre choix est d'évaluer en profondeur ce volet maintenance et de se focaliser sur l'Ethiopie, le Malawi et la Sierra Léone pour les raisons suivantes :

- *Haïti a intégré la Convention Programme depuis juillet 2013 et les résultats y sont encore peu significatifs sur la question de la maintenance,*
- *La priorité au Mozambique est avant tout de répondre aux besoins d'accès à l'eau. Il n'y a pas à l'heure actuelle un parc d'équipements hydrauliques suffisant pour que la maintenance soit un véritable enjeu,*
- *Madagascar a fait l'objet en 2013 d'une évaluation externe sur la même thématique (contrat AFD : CMG 1332 01 L) ; les résultats qui en ont découlé apportent déjà quelques enseignements et cela paraît trop rapproché pour donner du sens à l'évaluation à venir,*
- *Il y a une vraie cohérence dans les systèmes de maintenance développés au Malawi et en Sierra Léone, d'où un intérêt à évaluer conjointement et comparativement ces actions,*
- *Au Malawi, les services de maintenance couvrent une large zone et une analyse sur l'offre de service d'accès à des pièces détachées pourrait apporter des enseignements pour les autres pays,*
- *En Ethiopie, l'étude du partenariat spécifique mis en place avec les institutions dans le cadre de la maintenance, pourra enrichir la réflexion sur les facteurs de succès.*

Inter Aide estime que ce cadrage préalable permettra à l'équipe en charge de l'évaluation d'aboutir à une bonne compréhension des approches développées par Inter Aide depuis plusieurs années et de leurs évolutions récentes.

2- Objectifs de l'évaluation

Nous choisissons comme grille de lecture les critères de catégories : stratégie, dispositif (méthode) et activités, déclinés dans les 3 objectifs suivants :

Objectif 1: Valider les principaux résultats obtenus (à date) en se basant sur l'évaluation d'un nombre représentatif d'approches et de réalisations dans les différents pays sélectionnés.

Objectif 2: Fournir une analyse critique et constructive des stratégies développées et produire des recommandations concrètes.

Objectif 3: Fournir une analyse critique et constructive des outils de suivi-évaluation mis en œuvre, de la gestion des informations et des processus de capitalisation des expériences.

3- Questions évaluatives en regard des objectifs

➤ Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 1

Q1.1 : La validation des méthodes de sensibilisation et des vecteurs de communication employés pour véhiculer les messages sur les pratiques d'hygiène (*notamment la qualité des séances et des outils utilisés tel que les supports visuels*) est attendue. Quelle est l'appréciation des évaluateurs sur les résultats et l'efficacité des techniques d'animation ? Quelles seraient les recommandations pour une continuité et un transfert de compétences vers des relais locaux ?

Q1.2 : Il est demandé à l'évaluation de valider la méthode de mesure des taux de couverture en latrines (*collecte de données et mode de calcul*) et de donner un avis sur la qualité des installations réalisées.

Q1.3 : L'évaluation devra apprécier la qualité de réalisation des ouvrages hydrauliques. *Les critères d'appréciation seront définis par les évaluateurs et validés lors de l'étape de cadrage.*

Q1.4 : Les acteurs formés pour assumer la gestion des points d'eau sont-ils en capacité d'assurer leurs longévités, quelles seraient les compétences éventuelles à renforcer ?

Q1.5 : Valider les estimations et les modes de calcul du nombre d'ouvrages hydrauliques faisant l'objet d'un service de maintenance et du nombre d'utilisateurs impliqués.

➤ Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 2

Des recommandations seront systématiquement associées aux réponses.

Q2.1 : Sans opposer les différentes approches mises en œuvre en matière d'assainissement (*approche CLTS et latrines traditionnelles en Ethiopie et en Sierra Leone / latrines améliorées et dalles SanPlat au Malawi, au Mozambique et à Madagascar*), l'évaluation devra identifier les facteurs clés qui offrent les meilleures garanties d'adoptabilité et surtout de répliation des dispositifs d'assainissement.

Q2.2 : Une attention spécifique sera portée sur l'approche pilote menée en Sierra Leone pour le traitement de l'eau à domicile pour les communautés isolées et peu nombreuses : une appréciation de la méthodologie utilisée est demandée ainsi que les améliorations possibles. Dégager les facteurs limitant et de réussite de cette expérience, ce qui permettrait de la dupliquer dans d'autres pays.

Q2.3 : La génération de la demande est basée sur des approches différentes suivant les contextes (*sensibiliser les communautés d'utilisateurs, renforcer les capacités auto-promotionnelles des artisans locaux, établir des contrats de maintenance...*). Il est attendu de l'évaluation d'apprécier l'adhésion des utilisateurs à une démarche de maintenance (en particulier préventive), la pertinence des différentes approches et leur durabilité (transfert aux acteurs locaux...).

Q2.4 : Les procédures pour le recouvrement des frais des services de maintenance et donc l'organisation des utilisateurs pour la collecte des contributions seront également soigneusement étudiées et évaluées. Il s'agira également d'apprécier si elles permettent un niveau de rétribution des opérateurs de maintenance suffisant au regard de la charge de travail que cela représente et motivant pour continuer dans cette activité.

Q2.5 : Offres de services : Celle-ci prend diverses formes (*réseaux d'artisans réparateurs au Malawi et en Sierra Leone, agents institutionnels en Ethiopie...*), mais un service de maintenance est avant tout un agencement de différents acteurs dotés de certaines compétences. L'évaluation devra donc analyser et apprécier la qualité et la pérennité des systèmes d'acteurs en place dans les différents contextes : rôles et interactions, efficacité (*rayon d'action, adéquation avec les compétences des opérateurs, rapidité des interventions, coûts...*), et si les services peuvent perdurer au-delà de

l'intervention d'Inter Aide (*capacités de marketing et d'autopromotion, autonomie des acteurs, viabilité et financement...*). Une évaluation comparative des services de maintenance sera réalisée concernant le Malawi et la Sierra Leone afin d'envisager des passerelles entre contextes comparables.

Q2.6 : Approvisionnement en pièces détachées : Plusieurs modalités pour la mise en place de filières de pièces détachées ont été ou sont actuellement testés dans les zones d'interventions. Il est demandé d'évaluer la pérennité des approches existantes, historiquement éprouvés comme au Malawi ou en cours d'expérimentation (Sierra Leone et Ethiopie) et de proposer des orientations pour instituer ou renforcer les filières. Pragmatisme, recherche de solutions à faibles coûts, simplicité des schémas et assurance d'une forme de continuité des options au-delà de l'intervention d'Inter Aide doivent présider à cette analyse prospective.

➤ **Questions évaluatives sur l'objectif 3**

Q3.1 : L'évaluation donnera un avis sur les méthodes de mesure et de collecte des données suivantes utilisées dans le cadre de l'action : nombre de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques d'hygiène, suivi de l'activité chloration à domicile, évaluation des connaissances et compétences des comités de gestion de l'eau, évaluation des compétences des opérateurs de maintenance, suivi des activités des réparateurs, suivi des ventes de pièces détachées ; et proposera le cas échéant des recommandations sur ces outils.

Q3.2 : L'étude transversale sur la gestion et la maintenance des systèmes hydrauliques, réalisée dans le cadre de la valorisation de l'action, a pour objectif, d'une part, d'identifier les conditions nécessaires au fonctionnement d'un système de maintenance (modélisation) et, d'autre part, de proposer des pistes concrètes d'amélioration des réponses mises en œuvre pour un fonctionnement pérenne. L'évaluation analysera la pertinence du choix des thématiques spécifiques (*cadre légal, procédures diagnostiques, systèmes d'acteurs, filières et réseaux...*) et l'état d'avancement des principaux résultats attendus du volet capitalisation.

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Questions évaluatives
Objectif 1 : Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales des régions ciblées.	R1 : Les pratiques d'hygiène et d'assainissement des familles rurales sont améliorées et permettent une réduction durable de la prévalence des diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans.	Q1.1 ; Q1.2 ; Q2.1 ; Q3.1
	R2 : L'accès à l'eau potable des communautés rurales est durablement amélioré.	Q1.3 ; Q2.2 ; Q3.1
	R3 : Les capacités des groupements communautaires sont renforcées et sont relayées par des dispositifs autonomes de maintenance des ouvrages et de diffusion des produits de traitement de l'eau.	Q1.4 ; Q1.5 ; Q2.3, Q2.4 ; Q2.5 ; Q2.6 ; Q3.1 ; Q3.2

4- Approche méthodologique

L'évaluation s'appuiera d'une part sur une étude des résultats disponibles à travers la lecture et l'exploitation des comptes rendus liés à la convention, des rapports de mission internes, des bases de données disponibles, des documents de capitalisation et globalement, de tout le système de documentation édifié dans le cadre informatif du projet.

D'autre part, elle s'articulera autour des entretiens menés auprès des différents acteurs liés à la convention, que ce soit au niveau d'Inter Aide (chefs de secteur géographiques, responsables de projet basés sur le terrain, responsable de la capitalisation, responsables administratifs et financiers), des partenaires locaux, des autorités et responsables locaux et des bénéficiaires eux-mêmes.

Enfin, elle s'enrichira des éléments d'observation et d'analyse retirés des missions effectuées sur le terrain.

Etant donné l'ampleur du périmètre d'intervention et la gamme d'activités développées, le choix des pays et des sites à visiter ainsi que le choix des dispositifs sur lesquels se focalisera l'évaluation devra se faire de manière préalable en fonction d'hypothèses de travail validées lors de la phase préparatoire. Ce choix devra à la fois tenir compte :

- ✓ De l'importance de chaque dispositif en termes de rayon d'action et du nombre de bénéficiaires ciblés
- ✓ Du degré d'évolution des approches et donc du recul possible par rapport aux résultats et effets obtenus
- ✓ Du type d'approche développé (encadrement individuel ou collectif, dispositif général ou visant un groupe typologique particulier, etc.)
- ✓ De la situation géographique, l'accessibilité des sites, les logistiques de transport, etc.

A titre indicatif, la nature et la durée des principales étapes de l'évaluation sont estimés comme suit, cela sera précisé par les évaluateurs dans la proposition technique :

- Consultation de la base documentaire : 2 jours
- Réunion de cadrage : 1 jour ou ½ journée
- Note de cadrage : 1 jour de rédaction
- Mission et restitution sur le terrain : 24 jours
- Rapport provisoire : temps de rédaction estimé : 6 jours
- Réunion de restitution à Versailles sur la base du rapport provisoire : 1 jour ou ½ journée
- Rapport final : temps de rédaction estimé : 3 jours

LIVRABLES

Les produits attendus dans le cadre de cette évaluation sont les suivants:

- Une **note de cadrage**, présentée avant le départ sur le terrain, relatera les premières investigations effectuées par l'équipe d'évaluateurs à partir des lectures documentaires et des entretiens réalisés en France. Elle présentera les questions et hypothèses appuyant le travail sur le terrain, ainsi que la méthodologie d'évaluation proposée pour les phases suivantes de l'évaluation.
- Un **rapport provisoire**, sera remis à Inter Aide et fera l'objet d'une **restitution** sur le terrain et à Versailles.
- Un **rapport final (50 pages maximum, 70 pages dans le cas de projets multi-pays, hors Annexes)** dans les 15 jours qui suivront l'examen du rapport provisoire et faisant suite aux remarques d'Inter Aide sera produit. Les droits moraux et patrimoniaux des consultants appartiendront à Inter Aide.

Ce rapport comprendra :

- une **partie principale** qui traitera :
 - des résultats obtenus par le projet, détaillés et mis en regard avec les objectifs prévus,
 - des perspectives et des recommandations avec des propositions concrètes et des propositions stratégiques.
- un **corps d'annexes** qui reprendra les tableaux et données factuelles nécessaires à une meilleure compréhension de l'information développée dans le rapport principal.
- une **synthèse (8 à 12 pages maximum)** qui comportera :
 - un état des lieux,
 - une synthèse des résultats obtenus, des principaux constats ou conclusions majeures sur la base des attentes exprimées dans ces termes de référence,
 - les recommandations des évaluateurs.
- une **fiche résumée (2 pages)** reprenant, après une présentation générale, les principales conclusions et recommandations.

Une version électronique des documents sera systématiquement jointe aux versions papier.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1- Equipe de l'évaluation

Compte tenu de l'ampleur de la convention en termes d'actions mises en œuvre et de périmètre géographique couvert, Inter Aide propose la constitution d'une équipe d'évaluation de deux personnes minimum dont un consultant local.

Il est fait appel à des consultants disposant d'une expérience et d'une expertise confirmée en :

- évaluation de projets de développement rural
- évaluation de programmes Eau, Hygiène et Assainissement
- structuration et renforcement d'organisations locales

L'équipe devra par ailleurs faire état d'une bonne connaissance et d'une certaine expérience opérationnelle autour des thématiques suivantes :

- réalisation de réseaux hydraulique gravitaires
- construction et réhabilitation de puits équipés de pompes manuelles
- méthodes et approches de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et à l'amélioration de l'assainissement
- approches et modèles pour des services de maintenance concernant l'accès à l'eau

Enfin, il est impératif que l'équipe dispose d'une connaissance **préalable des pays d'intervention** et notamment de l'Ethiopie, du Malawi et de la Sierra Léone, ainsi que d'un **excellent niveau d'anglais** (langue de travail dans trois des six pays).

Le choix se fera sur la base d'un appel d'offres international.

Les propositions des consultants intéressés par la présente évaluation devront inclure :

- Une proposition technique présentant la compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de références et la méthode d'évaluation proposée;
- Une proposition financière (faisant apparaître la TVA sur une ligne séparée),

- Le CV des consultants : formation, expertises et expériences dans les champs couverts par le projet et dans ce type d'action, ainsi que des éventuelles références.

2- Budget prévu et durée de l'évaluation

Nous prévoyons **24 jours de mission**.

Les offres financières s'élèveront à un montant total maximum de **44 000 € TTC**.

Le devis du prestataire sera composé de deux parties :

1. Les honoraires des consultants, avec le montant HT et la TVA apparaissant séparément,
2. L'ensemble des autres frais remboursables par Inter Aide sur présentation des justificatifs par le prestataire (y compris per diem avec une attestation de présence sur le terrain).

La TVA sera acquittée par le prestataire s'il est établi en France (ou assujetti à la TVA en France), ou par Inter Aide dans le cas contraire, conformément à la directive 2008/9/CE du 12 février 2008 relative au lieu des prestations de services : nouvelles règles d'imposition.

Le devis du prestataire inclura les honoraires, les per diem (pour l'hébergement et la nourriture), les déplacements (internationaux et en France), les transports locaux (chauffeur, carburant, entretien du véhicule le cas échéant) et les frais divers (interprète, restitution/reproduction/diffusion).

Inter Aide mettra, dans la mesure du possible, un de ses véhicules à disposition, mais les frais liés à l'utilisation d'un véhicule Inter Aide seront à la charge de l'évaluateur (forfait carburant de 105 euros par pays).

Les équipes d'Inter Aide dans chaque pays assureront si nécessaire, l'organisation logistique locale liée au bon déroulement de l'évaluation (prise de rendez-vous, réservations de l'hébergement, facilitation et réservation des transports locaux le cas échéant...).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

27 janvier 2014	Date limite de réception des offres
27 janvier-3 février 2014	Analyse des offres et choix des évaluateurs
11 février 2014 au plus tard	Réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs
18 février 2014 au plus tard	Remise de la note d'étape
Entre le 22 février et le 23 mars 2014	Mission de terrain
7 avril 2014 au plus tard	Remise du rapport provisoire
14 avril 2014 au plus tard	Remise du rapport définitif

MODALITES DE CANDIDATURE

Veillez adresser vos offres **le 27 janvier 2014 avant 12h (heure française)**, à l'adresse interaide@interaide.org en précisant l'objet « EVAL/CP/HYDRO ».

ANNEXES

Base documentaire

Documents du projet

- Note d'initiative de la convention programme (pourra être envoyée sur demande aux candidats)
- Comptes rendus technique et financier intermédiaires (sera communiqués aux candidats retenus)
- Rapports d'activité par pays (sera communiqués aux candidats retenus)

Documents internes à Inter Aide

- Rapports de mission des chefs de secteur et du responsable de capitalisation (sera communiqués aux candidats retenus)

Documents de capitalisation

Outils et fiches Pratiques concernant l'étude transversale sur la maintenance

Une note en français et en anglais ayant pour objectif de cadrer des définitions clés liées à la maintenance (différence entre réhabilitation, maintenance préventive et corrective...)

<http://www.interaide.org/pratiques/content/definitions-de-la-maintenance-des-systemes-hydrauliques-en-zones-rurales-fr-en>

Une note en anglais décrivant les institutions de l'eau en Ethiopie aux différents échelons administratif, leurs rôles, et synthétisant également les réglementations importantes.

http://www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/draft_institutions_de_leau_eth_oct_2013_0.pdf

Un outil de communication décrivant l'approche de diagnostic préventif menée par les bureaux de l'eau en Ethiopie (en anglais – *prévision d'une traduction en Amharique*)

http://www.interaide.org/pratiques/sites/default/files/diagnosis_ofa_sept.pdf

Une compilation d'exemples utilisés en Sierra Leone pour illustrer auprès des communautés l'importance et l'intérêt de la maintenance préventive (en anglais et français)

<http://www.interaide.org/pratiques/content/exemples-danecdotes-pour-sensibiliser-les-communautes-la-maintenance-preventive-des-points>

Une note illustrant la question du recouvrement des coûts de la maintenance à Madagascar et l'appui qui peut être apporté aux communautés pour définir un tarif du service d'accès à l'eau.

<http://www.interaide.org/pratiques/content/fiche-pratique-la-question-du-recouvrement-des-couts-et-de-la-tarification-de-leau-en-milieu>

Outils et fiches Pratiques plus généraux

Un document présentant l'activité de chloration à domicile en Sierra Leone
<http://www.interaide.org/pratiques/content/household-water-treatment-sierra-leone>

Personnes ressources

- Chefs de secteur d'Inter Aide (*dont 5 sont basés à Versailles, 1 à Toulouse et 1 à Madagascar, ils effectuent des missions régulières dans les 6 pays d'intervention*)
- Responsables projet (*expatriés ou nationaux en fonction des pays, ils sont en charge du suivi de chaque programme, ils sont basés en milieu rural, sur les sites d'intervention de la convention*)
- Equipe local d'Inter Aide
- Responsables des partenaires locaux (ONG locales)
- Responsable de la capitalisation basé à Versailles
- Responsables administratifs et financiers (*basé(s) à Versailles*)

Site d'échanges Pratiques : <http://www.interaide.org/pratiques/eau/eau>

ANNEXE 1 – CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif(s) global(aux)	<p>La situation socio-économique des populations des régions concernées progresse,</p> <p>L'état sanitaire des familles rurales ciblées est amélioré,</p> <p>Les capacités des acteurs locaux (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) impliqués dans l'accès à l'eau et à l'assainissement des régions concernées sont renforcées.</p>	<p>- La mortalité infanto-juvénile diminue</p> <p>- Des systèmes d'acteurs sont en place et contribuent à assurer la continuité des services d'accès à l'eau</p> <p>- Contribution à l'ODM 7 cible 7c : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement.</p>	<p>Statistiques régionales et nationales</p> <p>Enquêtes d'évaluation auprès des groupes cibles</p>	
Objectif spécifique (et sous-objectifs spécifiques)	<p>Améliorer durablement les pratiques d'hygiène, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales des régions ciblées.</p>	<p>L'incidence des maladies hydro-transmissibles et la fréquence des diarrhées au sein des populations vulnérables diminuent</p> <p>.</p>	<p>Rapport de l'évaluation externe de fin de projet</p> <p>Rapports d'activités et documentation du programme.</p> <p>Enquêtes auprès des groupes cibles.</p>	<p>Absence de déficits pluviométriques majeurs et répétés entraînant une succession d'urgences alimentaires</p> <p>Fréquence des cataclysmes naturels restant à son niveau statistique actuel observé.</p>
Résultats attendus	<p>R1 : Les pratiques d'hygiène et d'assainissement des familles rurales sont améliorées et permettent une réduction durable de la prévalence des diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans.</p> <p>R2 : L'accès à l'eau potable des communautés rurales est durablement amélioré.</p> <p>R3 : Les capacités des groupements</p>	<p>65 000 personnes sont sensibilisées et formées à l'hygiène et à l'assainissement. 12 600 latrines familiales construites ou améliorées : 3000 en Ethiopie, 2 000 en Haïti, 1 000 à Madagascar, 3 500 au Malawi, 2 500 au Mozambique et 600 en Sierra Léone. 85% des familles sont équipées en latrine: 10 000 familles gagnent un accès à une installation d'assainissement et 2 600 en améliorent la qualité. Amélioration des pratiques</p>	<p>Rapports d'activités et documentation produits par le projet</p> <p>Rapports de suivi et monitoring interne et externe.</p> <p>Base de données et résultat d'enquêtes menées par le projet.</p> <p>Enquêtes CAP sur les</p>	<p>Absence de crise politique, de déstabilisation des structures politiques ou de conflit confessionnel majeurs dans les pays ciblés</p> <p>La stabilité des secteurs institutionnels permet une programmation adéquate</p>

	<p>communautaires sont renforcées et sont relayées par des dispositifs autonomes de maintenance des ouvrages et de diffusion des produits de traitement de l'eau.</p>	<p>d'hygiène concernant le lavage des mains (méthode/fréquence), l'utilisation de l'eau (stockage/traitement...) et l'assainissement (utilisation de latrine)</p> <p>236 ouvrages hydrauliques sont construits réhabilités et/ou protégés : 80 en Ethiopie, 9 en Haïti, 77 à Madagascar, 30 au Malawi, 20 au Mozambique et 25 en Sierra-Léone. 65 000 personnes gagnent un accès à l'eau potable, 10000 améliorent leur accès. 80 % des ouvrages réalisés ou réhabilités offrent une eau de qualité en conformité avec les standards nationaux</p> <p>236 structures ou groupements communautaires renforcés. 75 % des ouvrages hydrauliques sont régis par des règles d'utilisation et de gestion communautaire. Le taux de fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants dans les régions concernées augmente. L'accès aux services de maintenance et aux produits de traitement de l'eau pour les communautés rurales augmente. Nombre d'interventions sur les infrastructures hydrauliques : réparations, maintenances préventives. Niveau de vente de pièces détachées et de produits de traitement de l'eau.</p>	<p>comportements</p> <p>Mesure de l'autonomie des comités d'usagers</p> <p>Suivi et évaluation de l'activité des acteurs de maintenance: artisans réparateurs, Bureaux de l'Eau, Communes Rurales.</p> <p>Documents de capitalisation</p>	<p>Les politiques de décentralisation se poursuivent de manière effective et constructive</p> <p>Absence de turnover excessif des experts et agents du gouvernement (plus de 50% au cours de la période du projet) impliqués dans le programme</p> <p>Absence d'irruption majeure d'acteurs de développement à forte coloration caritative et assistancialiste</p> <p>Pas de rupture prolongée dans l'approvisionnement en matériaux de construction</p> <p>L'accessibilité des sites maintenue, pas de dégradation irrémédiable des pistes d'accès principales</p>
<p>Activités à développer</p>	<p><u>Séquence d'activités 1</u> :Améliorer durablement les connaissances, les comportements et les pratiques des familles rurales en matière d'hygiène et</p>	<p><u>Moyens requis</u></p> <p>Moyens Humains</p> <p><u>Personnel expatrié</u> : 6 responsables de projet expatriés, 4 chefs de secteur</p>	<p>Rapports d'activités et documentation produits par le projet</p> <p>Rapports de suivi et monitoring</p>	<p>Conditions préalables:</p> <p>Demandes proactives d'intervention exprimée par les communautés villageoises.</p>

	<p>d'assainissement</p> <p>1.1 Diagnostiquer et analyser la situation sanitaire des régions et sélectionner les zones d'intervention prioritaires</p> <p>1.2 Sensibiliser les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'utilisation de l'eau et d'assainissement et les impliquer à l'amélioration de leur situation sanitaire</p> <p>1.3 Former et accompagner les communautés pour la réalisation d'infrastructures d'assainissement</p> <p>1.4 Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques/comportements des familles</p> <p><u>Séquence d'activités 2</u> : Améliorer quantitativement et qualitativement l'accès à l'eau potable des communautés rurales</p> <p>2.1 Appuyer les communautés pour la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques protégés et pérennes</p> <p>2.2 Assurer un contrôle technique des ouvrages et de la qualité de l'eau</p> <p><u>Séquence d'activités 3</u> : Renforcer les capacités des structures communautaires et favoriser la mise en place de services autonomes de maintenance des ouvrages et/ou de diffusion des produits de traitement de l'eau</p>	<p>géographique, un coordinateur local, un coordinateur pour la capitalisation</p> <p><u>Personnel local</u> : encadrement, techniciens, organisateurs, animation terrain, soutien administratif et logistique.</p> <p>Moyens matériels</p> <p>Achat vélos (63), motos (14) et véhicules 4x4 (2). Matériaux de construction et de réhabilitation de points d'eau (captages, puits, bornes fontaines...). Matériaux pour construction latrines (pour des familles et des écoles). Matériaux et prestation pour forages. Matériaux pour construction et réhabilitation des bureaux. Matériaux pour entretien pistes carrossables.</p>	<p>interne et externe.</p> <p>Base de données et résultat d'enquêtes menées par le projet.</p> <p>Enquêtes CAP sur les comportements</p> <p>Mesure de l'autonomie des comités d'usagers</p> <p>Suivi et évaluation de l'activité des acteurs de maintenance: artisans réparateurs, Bureaux de l'Eau, Communes Rurales.</p> <p>Documents de capitalisation</p>	<p>Obtention et renouvellement des agréments et/ou accords de siège avec les autorités</p>
--	--	--	---	--

	<p>3.1 Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le suivi des pratiques au niveau des familles .</p> <p>3.2 Renforcer les capacités d'action et de gestion des infrastructures hydrauliques des groupements communautaires.</p> <p>3.3 Suivre et évaluer les actions et l'acquisition des connaissances par les structures communautaires.</p> <p>3.4 Favoriser l'émergence et le renforcement d'intervenants privés locaux proposant des services de maintenance des ouvrages hydrauliques et/ou des produits de traitement de l'eau.</p> <p>3.5 Renforcer et structurer les acteurs institutionnels locaux impliqués dans la mise en place des Services publics de l'eau, la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques.</p> <p>3.6 Suivre et évaluer les capacités des opérateurs locaux pour la gestion des infrastructures hydrauliques et/ou la diffusion de produits de traitement de l'eau.</p>			
--	---	--	--	--